

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 1^{er} mars 2006

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F, en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 1 493 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

- Frais d'étude	1 388 000 F
- TVA (7,6%)	105 000 F
- Renchérissement	0 F
- Total	1 493 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006, sous la rubrique 08.06.20.00.508 0 5250.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1 Préambule

Le 26 septembre 1997, le Grand Conseil accordait un crédit d'investissement (PL 7613) destiné à financer la première étape de l'extension de l'Hôpital des enfants, limitée aux travaux urgents, afin de remettre aux normes d'hygiène hospitalière trois secteurs d'activité : le bloc opératoire, les urgences médicochirurgicales et la pédiatrie ambulatoire (polyclinique).

Parallèlement, un crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment accueillant le plateau médico-technique de la radiologie zone sud était également voté (PL 7314).

Le concept retenu pour ces travaux urgents permettait de créer un nouveau bâtiment, appelé « Bâtiment Socle », accueillant le bloc opératoire et les locaux d'urgences, alors que les surfaces libérées au rez-de-chaussée dans le bâtiment existant devaient être réaffectées à la pédiatrie ambulatoire (polyclinique).

Ce bâtiment « socle » a été conçu de façon à permettre la construction ultérieure d'un bâtiment haut de 5 niveaux et d'une superstructure destinée à recevoir des activités médico-administratives et d'enseignement universitaire et qui a fait l'objet d'un crédit d'investissement voté par le Grand Conseil le 14 juin 2002 (PL 8709).

Le bâtiment de radiologie, le bâtiment « socle » et le bâtiment « haut » sont en exploitation respectivement depuis septembre 2003, juin 2004 et avril 2005.

La construction des première et deuxième étapes de l'Hôpital des enfants s'inscrit dans le schéma du plan directeur d'avril 1999, dont le Conseil d'Etat a pris acte lors de sa séance du 1^{er} septembre 1999.

Ce concept est également conforme au programme de rénovation et de construction défini en trois étapes, selon le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 11 octobre 2000, soit :

- regroupement du plateau technique (1^{ère} étape bâtiment « socle »);
- regroupement des activités médico-administratives (2^{ème} étape bâtiment « haut »);

- rénovation de l'ancien Hôpital des enfants (3^{ème} étape bâtiment existant).

Dans le crédit de construction de la loi 7613, une part de 4,9 millions était destinée aux travaux de transformation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment existant pour réorganiser la pédiatrie ambulatoire (policlinique), et une part de 0,38 million était destinée à l'équipement mobile lié, le tout pour un montant total de 5,28 millions. Le montant réservé à cet effet devait notamment permettre de réaménager les surfaces libérées par le transfert des urgences médico-chirurgicales dans ses nouveaux locaux (rez-de-chaussée).

Avant d'entamer ces travaux d'aménagement, il a été jugé opportun de procéder à une étude préliminaire de faisabilité, afin d'avoir une vision d'ensemble de l'organisation du bâtiment une fois transformé dans son intégralité (3^{ème} étape).

Dès les premières études menées en vue de la rénovation du bâtiment existant de l'Hôpital des enfants, il est apparu que la transformation partielle, prévue dans la loi 7613, des locaux de la pédiatrie ambulatoire situés dans le bâtiment existant, devait être réétudiée, attendu qu'il existait un risque majeur de modification fondamentale de cette zone lors des travaux de la 3^{ème} étape.

De plus, le projet d'affectation des surfaces libérées par le bloc opératoire existant avait été différé, compte tenu des incertitudes à l'époque en matière de besoins.

Les HUG ont préparé une analyse des besoins et un principe de rocades pour définir les affectations des locaux, tout en permettant l'exploitation de l'Hôpital durant les travaux a été admis.

Les HUG ont jugé également important de reconsidérer l'ensemble des besoins liés au fonctionnement du bâtiment. La suite des études de faisabilité pour la rénovation du bâtiment existant de l'Hôpital des enfants (3^{ème} étape) a montré les grandes difficultés fonctionnelles liées à cette problématique, compte tenu :

- du manque d'espace pour les unités d'hospitalisation et pour développer un hôpital de jour;
- de l'obsolescence absolue en terme d'accueil, d'hygiène et de sécurité pour les patients;
- de l'inadéquation des surfaces à l'organisation et à l'ergonomie des soins;
- de la valeur architecturale et patrimoniale reconnue du bâtiment d'hospitalisation;
- de l'impossibilité de mener une rénovation ou une démolition / reconstruction de ce bâtiment, sans transfert d'activités par étape et de surfaces d'appoint provisoires;

- du coût des travaux de rénovation lourde de l'ensemble du bâtiment, ou de la démolition / reconstruction, estimé entre 120 et 150 millions TTC (CFC 0 à 7), non compris les équipements hospitaliers.

De plus, la capacité financière de l'Etat de Genève, en matière de construction hospitalière, ne peut assurer à court terme un financement rapide des travaux de la 3^{ème} étape au vu des priorités hospitalières actuelles, à savoir :

- construction de la 3^{ème} étape de la Maternité;
- construction d'un nouveau bâtiment des lits (BDL 2);

Sur cette base, il a été décidé, pour répondre à la logique générale de planification des étapes de travaux et assurer une prise en charge correcte des patients :

- de rénover les surfaces libérées, suite à la mise en exploitation du bâtiment « socle » et du bâtiment « haut »;
- de procéder à une réorganisation partielle des activités, dans l'attente d'une rénovation lourde complète du bâtiment, planifiée à l'horizon 2015-2020.

2 Etudes préliminaires

Ces études préliminaires ont comporté 3 phases :

- étude historico-patrimoniale (juin 2003), afin de définir l'intérêt d'une conservation et l'intérêt conceptuel du bâtiment, dans l'hypothèse d'un maintien de l'ancien hôpital des enfants;
- étude de faisabilité globale (décembre 2003) portant sur l'ancien Hôpital des enfants avec 2 options :
 - démolition - reconstruction;
 - transformation du bâtiment existant;
- étude de faisabilité sectorielle (avril 2005) permettant d'assurer une utilisation des locaux durant les 10-15 prochaines années, en adéquation avec les exigences fonctionnelles, médicales et techniques.

Cette étude de faisabilité sectorielle a été limitée à une première étape de travaux urgents, pour la transformation et l'aménagement des surfaces libérées par le transfert des activités dans les nouveaux bâtiments.

Afin de cadrer les futures études et le développement du projet, il a paru nécessaire de préciser, dans la complexité de ce bâtiment, les aspects programmatiques et fonctionnels, les exigences en matière de concept

énergétique, la définition des techniques CVSE nécessaires, ainsi que les aspects de sécurité et patrimoniaux.

Les résultats de l'étude préliminaire ont démontré que les objectifs principaux, liés à la restructuration des 3 unités (policlinique, polyclinique d'onco-hématologie, pédopsychiatrie) et à l'analyse des besoins préparée par les HUG peuvent être atteints malgré un manque important de surface compensé partiellement par l'amélioration de l'organisation intérieure des 3 unités concernées.

De plus, les travaux partiels qui seront entrepris n'hypothèquent pas une rénovation lourde des surfaces non touchées, prévue à l'horizon 2015-2020.

3 Evolution des besoins

Les travaux de l'Hôpital des enfants ont connu une 1^{ère} étape (construction du bâtiment socle pour les nouvelles urgences, la radiologie, le bloc opératoire et la transformation partielle des locaux libérés) et une 2^{ème} étape (construction du bâtiment administratif). Ces 2 étapes avaient pour but de libérer des surfaces dans le bâtiment principal, afin de l'adapter aux besoins des patients. Les budgets pour la rénovation des surfaces libres n'ont été que partiellement prévus lors de l'étape 1.

Les travaux à effectuer aujourd'hui sont importants et urgents. Ils doivent permettre la rénovation de la polyclinique, la transformation/agrandissement de la pédopsychiatrie et la création du secteur ambulatoire de l'onco-hématologie dans un secteur propre en continuité de l'unité d'hospitalisation de l'onco-hématologie, dans l'attente d'une rénovation complète du bâtiment.

Ces travaux sont d'autant plus importants que le secteur de la pédiatrie de l'Hôpital cantonal subit depuis 10 ans une forte augmentation d'activité au niveau ambulatoire et hospitalier (voir annexe 5). Ce constat est dû à l'augmentation de la population infantile à Genève, au fait que l'Hôpital des enfants joue un rôle de proximité (seul lieu d'hospitalisation à Genève) avec une dimension universitaire et à la répartition des tâches entre la pédiatrie de ville et l'hôpital (pédiatrie générale ambulatoire en ville et pédiatrie ambulatoire de spécialités à l'hôpital).

Cette augmentation d'activités dans les surfaces actuelles entraîne une diminution très nette de la sécurité des patients et un mélange des pathologies, en particulier psychiatriques et somatiques, qui perturbent de manière intense le fonctionnement. Cette situation nécessite pour les HUG une amélioration rapide des conditions d'exploitation puisque l'étape de rénovation ou reconstruction d'un bâtiment n'est pas prévue avant 2015-2020.

De plus, les surfaces actuelles vides représentent un danger sur le plan de l'hygiène hospitalière et un risque de maladies nosocomiales. Elles attirent une occupation transitoire qui n'est pas favorable sur un plan des rocadees liées aux travaux à entreprendre.

Il faut préciser que les locaux rénovés ne feront pas l'objet d'un déplacement ou de modification en cas de rénovation du bâtiment existant dès 2015-2020. Enfin, même avec ces travaux de rénovation, le manque de surfaces de l'Hôpital des enfants sera encore de 28% par rapport à l'étude des besoins.

4 Programme des locaux

Le programme de transformation des locaux nécessaire à un fonctionnement provisoire acceptable des HUG comprend :

- dans les ailes Nord et Est :
 - la polyclinique au niveau 0;
 - l'unité de pédopsychiatrie, médecine A2 au niveau 1;
- dans l'aile Ouest :
 - la polyclinique d'onco-hématologie, médecine A1 au niveau 0.

De plus, durant les travaux de cette aile, il est prévu la rénovation de la cafétéria, de la salle de physiothérapie, de la piscine attenante et la rénovation des locaux utilisés pour les fonctions pulmonaires.

Une chambre funéraire, en remplacement de celle située au sous-sol, sera intégrée au programme.

5 Analyse constructive

Les études préliminaires du pool de mandataires basées sur le programme des travaux définis par les HUG ont permis, d'une part, d'établir un concept architectural respectant les directives du service cantonal de l'énergie (ScanE), du service de sécurité du DCTI ainsi que celles de la direction du patrimoine et des sites et, d'autre part, avec les services techniques des HUG, d'analyser l'état de dégradation des installations techniques du bâtiment et de définir les mesures minimum à prendre pour répondre aux normes et standards hospitaliers.

La nature des travaux proposés prévoit :

Phase 1

- une transformation et rénovation importante de l'aile Nord (niveaux 0 et 1), y compris une partie de l'enveloppe (remplacement des vitrages au niveau 1) et de la toiture.

Cette aile du bâtiment sera également remise totalement en conformité avec les directives de l'AEAI liées à la protection des bâtiments en cas d'incendie.

Cette partie du bâtiment recevra une nouvelle installation de chauffage et de rafraîchissement, conforme aux directives en vigueur, ainsi que des nouvelles installations d'électricité et de sanitaire.

Phases 2 et 3

Dans les ailes Ouest et Est, mis à part la nouvelle façade de l'ancienne entrée des urgences, les travaux envisagés concernent des transformations et rénovations intérieures. Seuls quelques locaux spécifiques bénéficieront d'une nouvelle ventilation. Par contre, compte tenu de leur état de vétusté, les installations d'électricité et de sanitaires seront remises à neuf.

Il y a lieu de relever :

- que plus de 50% du coût des travaux des 3 phases (env. 7 000 000 F) concerne le remplacement des installations techniques CVSE devenues obsolètes;
- que l'importance des travaux envisagés (principalement l'aile Nord) permettra de diminuer sensiblement les futures charges de consommation et d'entretien;

6 Délai

Les surfaces libérées par le transfert des activités dans les nouveaux bâtiments, en particulier celles de l'ancien bloc opératoire, sont disponibles. Pour éviter des problèmes de rocadés provisoires et d'hygiène pour l'ancien bloc, l'ouverture du chantier devrait être faite dans les meilleurs délais.

L'ouverture de chantier pourrait avoir lieu début 2008 pour la phase 1.

Les travaux seront exécutés en 3 phases :

Phase 1	polyclinique aile Nord, niveau 0 et pédopsychiatrie aile Nord, niveau 1	durée 18 mois
Phase 2	polyclinique d'onco-hématologie aile Ouest, niveau 0	durée 9 mois
Phase 3	polyclinique aile Est, niveau 0	durée 12 mois

7 Coût des études

Le montant proposé pour l'étude de la troisième étape partielle de l'Hôpital des enfants est basé sur une estimation du coût probable des travaux à 15'800 000 F, TVA comprise, mais non compris les équipements mobiles médicaux, le mobilier, le renchérissement, les divers et imprévus.

Le montant du crédit d'étude représente :

– Frais d'étude de la 3 ^{ème} étape partielle de l'Hôpital des enfants	1 388 000 F
– TVA 7,6 %	105 000 F
– Total crédit d'étude, y compris TVA	1 493 000 F

Ce crédit d'étude inclut les prestations nécessaires aux études préparatoires d'exécution de la phase 1 et permet ainsi de gagner 6 à 9 mois sur le planning des travaux.

8 Mode de financement

Le financement nécessaire prévisible, en vue de réaliser les travaux dans l'actuelle pédiatrie ambulatoire, a été estimé, à ce stade, à 15 800 000 F TTC (CFC 1-9).

La répartition du financement a été prévue de la façon suivante :

- 2 750 000 F sur le budget d'entretien des HUG réparti sur 3 ans, considérant que ce montant est affecté aux travaux d'entretien (réfection des installations techniques);
- 5 280 000 F sur le crédit d'investissement non utilisé de la loi 7613, bâtiment existant;
- 7 770 000 F sur le nouveau crédit d'investissement qui fera l'objet d'un projet de loi ad'hoc.

A titre d'information, le coût probable final (décompte final) des travaux liés à la loi 7613 est de 44 690 000 F, dont 4 940 000 F de renchérissement pour un crédit voté de 42 881 000 F (40 683 000 F + 2 198 000 F).

9 Conclusion

Compte tenu de la planification des constructions hospitalières, de la nécessité d'adapter une partie des locaux du bâtiment à l'augmentation des activités ambulatoires, de l'obligation d'aménager les surfaces libérées par le transfert de l'ancien bloc opératoire et de la remise à niveau rendue nécessaire d'une partie des installations techniques et médico-techniques, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi, qui permettra d'élaborer le projet d'adaptation des locaux libérés par la construction du bâtiment socle (PL 7613) et du bâtiment haut (PL 8709).

Annexes :

1. *Préavis technique*
2. *Planification des charges financières (amortissement et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
3. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
4. *Plan de situation de l'Hôpital cantonal*
5. *Plan de situation du secteur hôpital des enfants, maternité*
6. *Programme des locaux*
7. *Localisation des surfaces concernées*
8. *Statistique des activités de la pédiatrie*

ANNEXE 1



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Administration des Finances de l'Etat

110
PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement autre

rubrique n° 08.06.20.00 508 0 5250
(ancienne numérotation 86.20.00.508.52)

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1 493 000 F, en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existants.

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.01	0.03	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.01	0.03	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.01	0.03	0.05	0.06	0.07	0.07	0.07	0.07

3. Financement

Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006. Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

4. Remarques

Le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a confirmé que la tranche 2006 de 500 000 F prévue pour le présent projet, serait inscrite dans le futur PB2006 bis.

L'exposé des motifs de ce crédit d'étude relatif à la troisième étape partielle de l'Hôpital des enfants énonce un coût probable des travaux de 15 800 000 F, TVA comprise, mais non compris les équipements mobiles médicaux, le mobilier, le renchérissement, les divers et imprévus.

Selon l'exposé des motifs, le financement des travaux de la troisième étape partielle de l'Hôpital des enfants devrait être assuré en partie par une part non utilisée (pour 5 280 000 F) du crédit d'investissement institué par la loi 7613. Le DCTI a précisé que le projet de loi de bouclement des lois 7613 et 8508 expliquera la situation du "non dépensé" (lié aux travaux prévus mais non réalisés de la loi 7613) et du "renchérissement effectif".


Marc Brunazzi


Eve Vaissade

Genève, le 31 janvier 2006

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 10 janvier 2006. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 1^{er} février 2006

Signature du responsable financier :



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'493'000 F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Projet présenté par le DCTI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Amortissements (report tableau)	0	0	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	10'000	22'000	29'860	29'860	29'860	29'860
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Remarques :								
-								
-								
-								

Signature du responsable financier :

Date :

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 1'493'000 F en vue de la transformation et de l'aménagement partiel de l'Hôpital des enfants existant

Projet présenté par le DCTI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	500'000	600'000	393'000	0	0	0	0	1'493'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	500'000	600'000	393'000	0	0	0	0	1'493'000
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	500'000	600'000	393'000	0	0	0	0	1'493'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	14'375	31'625	52'924	64'924	72'784	72'784	72'784	72'784
Intérêts	14'375	31'625	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924	42'924
Amortissements	0	0	10'000	22'000	29'860	29'860	29'860	29'860
		2.875%						

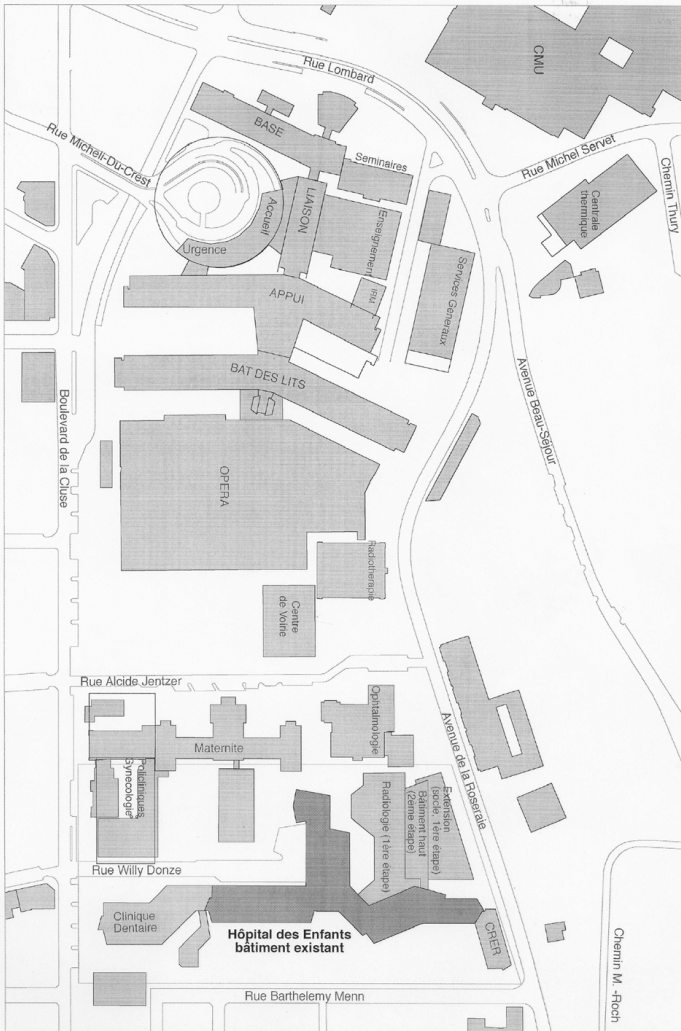
Signature du responsable financier :

Date :

ANNEXE 4

PLAN DE SITUATION DE L'HOPITAL CANTONAL

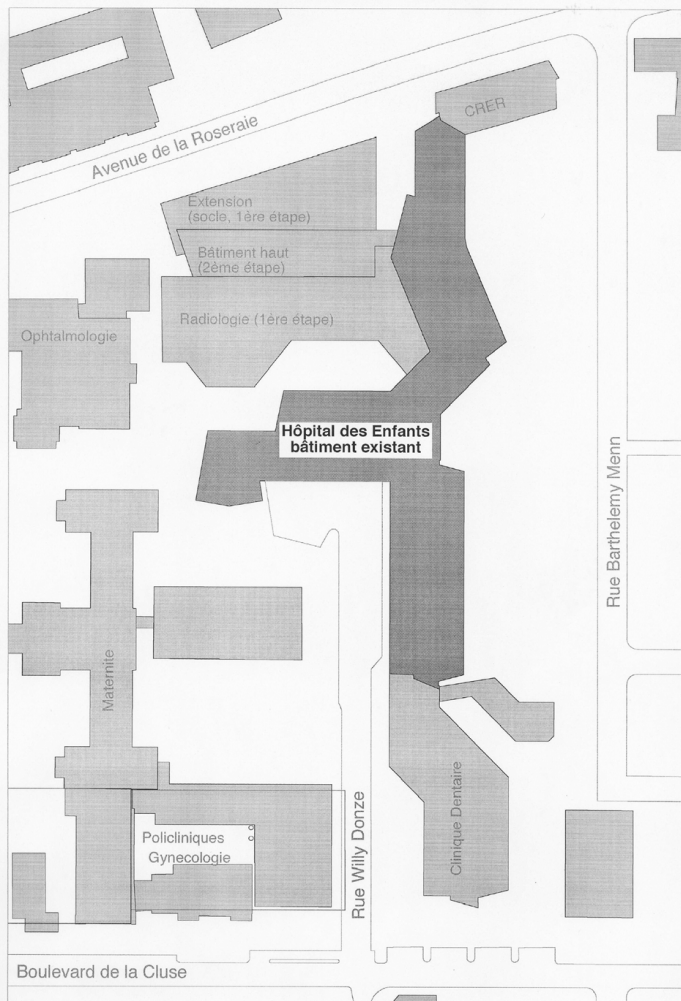
Annexe 1



Septembre 2005

PLAN DE SITUATION DU SECTEUR HOPITAL DES ENFANTS - MATERNITE

Annexe 2



Septembre 2005

ANNEXE 6

PROGRAMME DES LOCAUX

Policlinique (niveau 0)

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Salle de traitement : chambre à 3 lits	1	25	25
2- Sanitaires par salle de traitement	1	3	3
3- Labo d'investigations fonctionnelles	1	15	15
4- Salle de plâtre (chirurgie)	1	60	60
5- Pharmacie, préparation	1	12	12
6- Box de consultations	5	20	100
	9	13	117
7- Consultations pluridisciplinaires	3	25	75
8- Salle de pansements	1	21	21
9- Salle petite intervention (chirurgie)	1	9	9
10- Unité métabolique	1	31	31
11- Local des fonctions pulmonaires	1	21	21
12- Tests d'effort	1	32	32
13- Douche	1	5	5
14- Tisanerie	1	6	6
15- Espace d'attente pédiatrie	1	70	70
16- Espace d'attente chirurgie ambulatoire	1	46	46
17- Sanitaires parents	2	3	6
18- Sanitaires personnel	1	5	5
19- Bureau des infirmières	1	15	15
20- Bureau de l'infirmière RU	1	13	13
21- Bureau des médecins	1	12	12
22- Secrétariat (consultations orthopédiques)	1	21	21
23- Secrétariat médical policlinique	1	10	10
24- Loge d'accueil	1	20	20
25- Enregistrement policlinique	1	15	15
26- Téléphonistes, rendez-vous	1	20	20
27- Local vidoir, nettoyage	2	8	16
28- Enregistrement poli-médecine	1	59	59
			860

Policlinique d'onco-hématologie (niveau 0)

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Chambres à 1 lit (hospitalisations)	8	14	112
2- Sas	4	8	32
3- WC attenants aux chambres	5	2	10
4- Isolette	1	26	26
5- Sanitaires de l'isolette	1	4	4
6- Local de consultations	6	14	84 *
7- Salle de soins	1	14	14
	1	25	25
8- Salle de traitement (commune avec ambulatoire)	1	19	19 *
9- Salle de jeux	1	24	24 *
	1	18	18
10- Séjour, attente parents	1	11	11 *
11- Entretien médecins/parents	1	11	11
12- Cuisine enfants / 13- Tisanerie	1	17	17 *
14- Poste central infirmières	1	29	29 *
15- Bureau infirmières	1	9	9 *
16- Bureau de l'infirmière RU	1	11	11 *
17- Bureau des assistants	1	11	11 *
18- Local de consultation et de transmission	1	11	11 *
19- Bureau chefs de clinique	1	22	22 *
20- Salle de colloques et de transmission	1	30	30
21- Local de matériel encombrant	1	9	9 *
22- Local vidoir, nettoyage	1	8	8 *
	1	14	14
23- WC personnel	1	9	9 *
25- Cuisine existante	1	5	5
			575

*Locaux concernés par l'étude préliminaire et les travaux urgents.

Unité de pédopsychiatrie (niveau 1)

Psycho-sociale

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Chambre à 2 lits, douche-WC	4	22	88
2- Chambre à 1 lit, douche-WC	1	24	24
3- Local stockage aliments, boissons	1	8	8
4- Salle à manger	1	30	30
5- Séjour, salon TV	1	21	21
6- Laverie (commune avec pédopsychiatrie)	1	16	16
7- Atelier d'ergothérapie (commun avec pédopsych.)	1	34	34
8- Salle de bains	1	8	8
9- Local entretien médecin/parents (commun avec pédopsychiatrie)	1	9	9
10- Local admission, attente parents (commun avec pédopsychiatrie)	1	22	22
11- Bureau des infirmières + pharmacie	1	25	25
12- Vidoir – dévaloir	1	10	10
13- WC patients	1	7	7
14- WC personnel	1	8	8
			310

Admission

Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
A1 Chambre à 1 lit	2	21	42
A2 Salon – cuisine	1	32	32
A3 Bureau infirmière	1	14	14
			88

Pédopsychiatrie

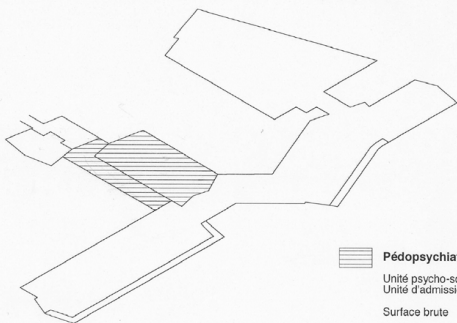
Désignation	Nombre	Surface nette	Sous-total
1- Chambre à 2 lits	1	26	26
	1	29	29
2- Chambre à 1 lit	1	19	19
3- Chambre d'isolement	2	21	42
4- Cuisine, salle à manger (commune avec pédopsychiatrie)	1	24	24
5- Salon, TV	1	19	19
6- Atelier thérapie	1	31	31
7- Bureau des infirmiers	1	21	21
8- Salle de bains patients	1	9	9
9- WC patients/personnel	1	8	8
10- Bureau médecins, internes	1	20	20
			248

Remarques : attente parents commune avec psycho-sociale (10)

LOCALISATION DES SURFACES CONCERNEES

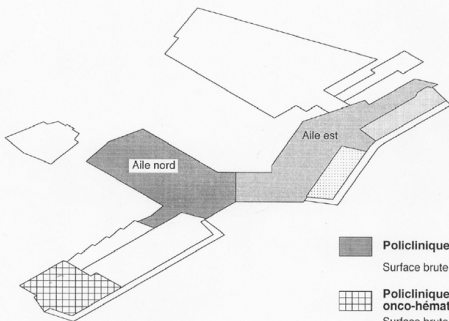
Annexe 4

NIVEAU 1



Pédopsychiatrie
Unité psycho-sociale
Unité d'admission
Surface brute m2 975

NIVEAU 0



Polyclinique
Surface brute m2 996

Polyclinique d'onco-hématologie
Surface brute m2 457

Polyclinique
Surface brute totale m2 987
Surface brute travaux m2 413

Cafétéria
Surface brute totale m2 126

Physio, piscine
Surface brute totale m2 241

Etapes principales des travaux

	1	2	3
Pédopsychiatrie		●	
Polyclinique (Aile nord)	●		
Polyclinique d'onco-hématologie (Aile ouest)		●	
Polyclinique (Aile est)			●
Cafétéria (Aile est)			●
Physio, piscine (Aile est)			●

Septembre 2005



DEPARTEMENT DE PEDIATRIE

Activités du département médical de Pédiatrie et évolution de la population pédiatrique dans le canton de Genève sur les 10 dernières années

Indicateurs d'hospitalisation du département de Pédiatrie

Source : Archimed et HugoStat

(patients hospitalisés, semi-hospitalisés et nouveaux-nés)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Patients*	5'582	5'768	6'271	6'587	6'921	7'690	8'597	8'845	8'776	9'327
Entrées nettes**	6'552	6'775	7'514	8'027	8'505	9'740	10'864	11'122	11'138	12'050
Jours hosp.	48'111	47'917	50'869	50'243	52'536	54'664	58'619	59'520	59'449	64'797
Durée séjour	5.4	5.2	4.8	4.4	*** 5.1	5.1	5.1	5.1	****4.8	4.6

* Patient hospitalisé 1 fois ou plus dans l'année

** Entrées nettes = entrées moins « sorties transfert »

*** Changement de la méthode de calcul (entrées semi-hosp. et hosp. ambulatoires ont été exclues)

évolution sur 10 ans 83.9%

Indicateurs ambulatoires du département de Pédiatrie

Source : Archimed et HugoStat

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Consultations spécialisées	42'296	42'913	44'979	48'768	53'299	51'991	54'206	55'931	58'569	59'957
Urgences	19202	17866	19269	20'154	21'667	23'328	24'215	24'725	26'325	25'209
Total	61'498	60'779	64'248	68'922	74'966	75'319	78'421	80'656	84'894	85'166

évolution sur 10 ans 38.5%

Evolution de la population pédiatrique (0-16 ans) dans le canton de Genève

Source : Office cantonal de la statistique

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
0-4 ans	23'436	23'236	22'984	22'719	22'931	23'089	22'960	23'118	23'307	23'527
5-9 ans	21'428	22'376	23'199	23'524	23'950	24'121	24'185	24'316	24'306	24'270
10-16 ans	28'088	27'965	28'066	28'411	29'431	30'417	31'612	32'897	33'814	34'477
Total	72'952	73'577	74'249	74'654	76'312	77'627	78'757	80'331	81'427	82'274

évolution sur 10 ans 12.8%

Naissances enregistrées aux HUG

Source : Archimed et HugoStat

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nouveaux-nés	2'462	2'593	2'544	2'635	3'091	3'376	3'327	3'435	3'432	3'983

progression 2003-2004 : 16.1%

évolution sur 10 ans 61.8%

Naissances enregistrées dans le canton de Genève

Source : Office cantonal de la statistique

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nouveaux-nés	4'629	4'855	4'614	4'453	4'596	4'833	4'612	4'727	4'480	4'902

progression 2003-2004 : 9.4%

évolution sur 10 ans 5.9%